



*Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte*  
*Société des Vétérinaires Suisses*  
*Società delle Veterinarie e dei Veterinari Svizzeri*

## **Stratégie 2017**

# **Papier de position de la SVS relatif à la stratégie sur les médicaments vétérinaires et l'emploi d'antibiotiques**

## **Situation initiale**

Les résistances aux antibiotiques constituent un problème grandissant depuis plusieurs années en médecine vétérinaire. Les germes résistants apparaissent principalement là où l'on met en œuvre des antibiotiques, soit en médecine humaine, en médecine vétérinaire et dans l'agriculture. Comme toutes les bactéries, ils se propagent par contact direct entre les êtres vivants, de même que par l'intermédiaire de vecteurs. Les voyages jouent un rôle important, permettant aux bactéries de se propager très rapidement sur de grandes distances. Les vecteurs potentiels sont les appareils et instruments, les eaux usées, le lisier et les denrées alimentaires. Au vu de la complexité du problème et de l'implication de l'être humain comme de l'animal, la Confédération a décidé de lutter contre la problématique des résistances dans le cadre d'une approche «One Health». À cet effet, elle a lancé la Stratégie nationale contre la résistance aux antibiotiques (StAR), qui prévoit des mesures autant en médecine humaine et en médecine vétérinaire, que dans les domaines agricoles ou de l'environnement.

La médecine vétérinaire fait preuve, depuis de nombreuses années, d'une conscience élevée des risques et assume sa responsabilité dans le cadre de l'emploi des antibiotiques. Ainsi, la quantité totale d'antibiotiques mise en œuvre dans le secteur vétérinaire a reculé de 40 % depuis 2008. Dès 2019, tous les antibiotiques administrés aux animaux seront enregistrés dans une banque de données. Cela devra permettre de définir les zones de problèmes et de mettre en œuvre des mesures ciblées. Afin de garantir la sécurité des denrées alimentaires, les traitements des animaux de rente seront documentés et il ne sera plus possible de remettre des antibiotiques criques à titre de stocks. En outre, les vétérinaires sont tenus de se former continuellement en matière de prescription des antibiotiques à des groupes d'animaux et de remise à titre de stocks.

Cependant, pour ne pas mettre en péril le bien-être de leurs patients, les vétérinaires doivent pouvoir continuer à appliquer des antibiotiques. Même dans des conditions de garde optimales, les animaux peuvent en effet développer des maladies requérant un traitement antibiotique. Les vétérinaires s'engagent à ce que les animaux soient bien soignés et à renforcer les possibilités de diagnostic, de sorte à devoir utiliser le moins possible d'antibiotiques.

## **Messages de la SVS sur le thème des médicaments vétérinaires et de l'emploi des antibiotiques**

### **Les vétérinaires sont les professionnels compétents dans le secteur des médicaments vétérinaires**

L'emploi approprié de médicaments vétérinaires requiert des connaissances professionnelles sur les différentes espèces animales et sur l'efficacité ainsi que sur la tolérance des médicaments pour toutes les espèces. Le diagnostic ne peut être posé que par un vétérinaire. Celui-ci est en outre responsable du traitement approprié et, pour les animaux de rente, de la sécurité des denrées alimentaires. Pour ce qui a trait aux antibiotiques, la maxime suivante fait foi: « Le moins possible, mais autant que nécessaire ».

### **Les vétérinaires diminuent les besoins en antibiotiques**

Les vétérinaires contribuent, par leurs connaissances en matière de qualité de gestion, de biosécurité et de mesures préventives (p.ex. vaccinations), de même que dans l'emploi de méthodes thérapeutiques de médecine complémentaire, à réduire l'emploi des antibiotiques. Par ailleurs, un suivi de troupeau de haute qualité et l'amélioration des possibilités de diagnostic soutiennent un emploi approprié des antibiotiques. En collaboration avec les détenteurs d'animaux et les services sanitaires pour animaux, les vétérinaires visent une optimisation de la santé animale et suivent les formations continues correspondantes. Ils fournissent aussi une contribution, par le biais de la recherche et du diagnostic (laboratoire et pathologie), à trouver des aides décisionnelles et des alternatives à l'emploi des antibiotiques.

### **Préservation du bien-être animal**

Les administrations d'antibiotiques doivent encore diminuer, tant que le bien-être des animaux n'en souffre pas. Reconnaître l'état de santé comme le degré de souffrance d'un animal se base sur des données d'expérience ainsi que sur des connaissances vétérinaires.

### **Garantir la sécurité des denrées alimentaires**

Lorsque l'emploi de médicaments s'avère nécessaire, la durée de traitement est définie et consignée par écrit. À la fin du traitement, il convient de respecter les délais d'attente prescrits, durant lesquels on ne peut ni abattre un animal, ni commercialiser son lait/ses œufs. Les animaux de rente malades, dont le pronostic vétérinaire de guérison s'avère défavorable, sont endormis pour des raisons de technique des denrées alimentaires, économiques ou de protection des animaux.

### **Approche One-Health pour lutter contre les résistances aux antibiotiques**

Il serait trop simple de mettre l'accent unilatéralement sur les vétérinaires et, plus spécifiquement, sur le secteur des animaux de rente. Il est essentiel que la médecine humaine en par-



ticulier assume davantage sa responsabilité, raison pour laquelle la SVS attend un engagement reconnaissable à ce niveau. Les vétérinaires comptent rendre les détenteurs d'animaux attentifs au bon comportement avec les animaux et les denrées alimentaires d'origine animale.

Bern, 27.6.2017